



**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'HERAULT**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'HERAULT est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Les dépôts de dossiers sont en hausse de 10,1 % par rapport à 2024 à 2782 dossiers.

58,9 % des 2198 dossiers recevables ont été orientés vers un réaménagement de dettes contre 41,1 % vers un effacement de dettes.

2633 dossiers ont été traités :

- 19,7 % clôturés (irrecevables, clôtures à la demande du débiteur, refus du réaménagement)
- 13 % de mesures d'attentes
- 33,5 % de mesures de réaménagement de dettes réglant la situation
- 33,7 % de mesures d'effacement total de dettes

Le taux de dossiers irrecevables a augmenté en 2025 et s'élève à 12,2 % pour l'Hérault, 11,1 % en Occitanie et 7,7 % au plan national (respectivement 10,5 %, 9,7 % et 7,8 % en 2024). Depuis l'entrée en vigueur de la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante (dite loi API), l'inéligibilité est devenue le principal motif d'irrecevabilité. En effet, certains entrepreneurs individuels saisissent par erreur les commissions de surendettement au lieu de s'adresser, exclusivement, au tribunal compétent (à charge pour ce dernier de saisir la commission concernée, après accord du débiteur).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La répartition entre les **mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire** (33,5 % contre 38,2 % en 2024) et les **mesures imposées avec aménagement de dettes** (41,1 % contre 39,1 % en 2024) a évolué au profit des dernières.

La part de dossiers avec une capacité négative et absence de biens immobiliers, à 44,4 % varie à la baisse par rapport à 2024. Elle reste un peu supérieure aux chiffres régionaux et nationaux (respectivement 43,4 % et 43,8 %).

La proportion des plans définitifs **comportant un bien immobilier** s'élève à 5,4 % dans l'Hérault. En Occitanie, ce taux est de 7,2 % et au niveau national, il est de 6,6 %.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission de l'Hérault continue à privilégier la recherche de **solutions pérennes réglant la situation de surendettement**, conformément à la volonté du législateur, avec un taux de 83,8 % en 2025 (84 % en Occitanie et 83,8 % au niveau national) inférieur à celui de 2023 (88 %).

Les solutions d'attente progressent (elles passent de 9,8 % à 14 % sur la même période).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Analyse des décisions différentes de celles de la commission Contexte socio-économique, rapport d'activité 2023, typologie du surendettement Nouveaux forfaits Loi API
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Depuis 2019, les informations liées à la recevabilité des dossiers sont transmises aux CCAPEX via le système EXPLOC
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>24 réunions (réunions PCB comprises) 519 travailleurs sociaux rassemblés</i>	Présentation de la procédure de surendettement (constitution du dossier, déroulement de la procédure jusqu'à sa finalisation), le droit au compte, le microcrédit, l'inclusion financière, Jeu Surendettement 3D, les arnaques, l'irrecevabilité et professions indépendantes Webinaires régionaux sur les thèmes : dépôts en ligne, patrimoine et surendettement, procédures d'expulsion, le couple et le surendettement, surendettement et tribunaux, les relations bancaires Présentation de l'action Educ'fi à l'administration pénitentiaire Échanges réguliers avec les PCB et les services de l'État.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	6	Échanges réguliers avec les CCAS du département à l'occasion des réunions des PCB et des formations, et également lors des réunions semestrielles du CDIF
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 16</i>	Journée de lutte contre l'illettrisme « Apprendre, c'est reprendre le contrôle » en collaboration avec le CRIA34 et Finances et Pédagogie Ainsi que les contacts lors des réunions semestrielles CDIF
CDIF (Ets bancaires, DDFIP, UDAF, associations de consommateurs, conseil départemental)	<i>Nombre de réunions 2</i>	Conjoncture locale – Étude CREDOC L'action sociale du département Violences économiques et conjugales Rapport de l'OIB

² (organisées ou participation)

Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	14 interventions (272 collégiens)	Auprès des élèves de 4 ^e dans le cadre de la semaine de l'EDUCFI 14 classes
	1 intervention (10 jeunes)	Auprès de France Travail
	6 sessions (165 jeunes)	1 séjour SNU en février sur l'éducation budgétaire avec le jeu « Sur la piste de Matthieu »)
	441 composants, 25 lycées (dont 9 dans l'Hérault)	Concours Prix de l'Excellence Économie 2025 : académie de Montpellier : 441 composants, 25 lycées (dont 9 dans l'Hérault)
	7 visioconférences 373 professeurs	Sur l'Économie pour les professeurs des 2 académies de l'Occitanie

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à échanger sur l'analyse des décisions différentes de celles de la commission.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les dossiers de surendettement déposés sont de plus en plus souvent incomplets (peu de justificatifs fournis, CERFA partiellement renseignés)
- Les demandes de suspension des saisies sur rémunération ne sont pas réalisées dans SUREN2 et nécessitent un traitement spécifique d'envoi de courriers

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- S'agissant de l'orientation en rétablissement personnel : il existe une différence d'interprétation de la notion de situation irrémédiablement compromise entre le secrétariat et les autres acteurs de la procédure (commissaires, juges). En effet, il peut être estimé que la mise en place d'un moratoire au 1er dépôt sans capacité de remboursement comporte une dimension pédagogique supérieure à la mise en place d'un rétablissement personnel.

Sur ces deux sujets, la commission de surendettement serait preneuse d'éléments explicatifs complémentaires afin d'évaluer au mieux la situation des personnes surendettées et la solution la plus appropriée à leur endettement.

- Les mesures d'accompagnement social préconisées par la commission ne sont que trop rarement mises en place par les débiteurs.
- Les situations avec des biens immobiliers détenus en indivision restent problématiques quant aux difficultés pour sortir de l'indivision ou vendre les parts
- Les changements de situation après l'élaboration des mesures ne peuvent être prises en compte qu'en saisissant le juge (contestation).

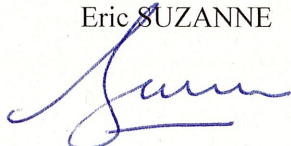
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- De nombreux débiteurs sont dans l'impossibilité de mettre en application leur plan ou mesure de surendettement en raison de difficultés à joindre les créanciers. À travers la mise en œuvre des entretiens « aval » à la procédure de surendettement, qui ont pour objectif de faciliter la compréhension par les débiteurs de leurs obligations dans le cadre des mesures, un besoin d'accéder plus facilement aux coordonnées des créanciers a été exprimé.

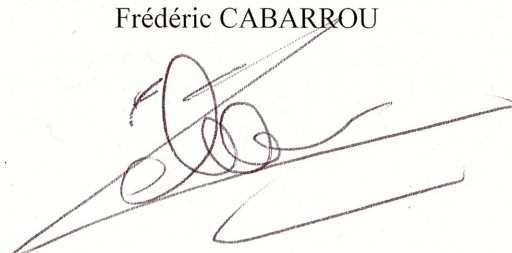
- La loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante est encore insuffisamment connue, les entrepreneurs individuels se trompent de point d'entrée en déposant leur dossier de surendettement auprès de la commission

Fait à Montpellier, le 19 février 2026

Le président de la commission
Eric SUZANNE



Le secrétaire de la commission
Frédéric CABARROU



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE**

HÉRAULT

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	2 527	2 782	10,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	31,2%	29,5%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,3%	11,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2 079	2 198	5,7%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,3%	7,1%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	264	322	22,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	26,5%	21,4%	
Dossiers orientés par la commission	2 113	2 241	6,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,2%	44,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,2%	40,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,5%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,3%	58,9%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 517	2 633	4,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,4%	7,5%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	10,5%	12,2%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	38,2%	33,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	4,5%	5,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	1,4%	2,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,1%	3,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	39,1%	41,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,4%	31,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,6%	16,9%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,7%	9,7%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	88,0%	83,8%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	14	23	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	16	15	

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Structure des décisions

INDICATEURS	HÉRAULT	OCCITANIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	12,2%	11,1%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	33,5%	33,4%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	5,4%	7,2%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,1%	40,8%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	83,8%	84,0%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution, hors irrecevables et clôtures sans solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Hérault

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	71 845	1 769	8 938	74,3%	84,2%	17 137	4,0
dont dettes immobilières	28 530	181	297	29,5%	8,6%	116 548	1,0
dont dettes à la consommation	41 401	1 650	7 318	42,8%	78,5%	15 654	3,0
dont autres dettes financières	1 914	1 035	1 323	2,0%	49,2%	914	1,0
Dettes de charges courantes	9 272	1 487	4 358	9,6%	70,7%	3 226	2,0
Autres dettes	15 566	1 258	3 286	16,1%	59,8%	1 837	2,0
Endettement global	96 683	2 102	16 582	100,0%	100,0%	20 384	7,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Occitanie

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	308 729	8 197	40 030	74,1%	82,6%	16 458	4,0
dont dettes immobilières	112 271	933	1 454	27,0%	9,4%	98 709	1,0
dont dettes à la consommation	188 896	7 544	32 687	45,3%	76,1%	15 238	3,0
dont autres dettes financières	7 562	4 711	5 889	1,8%	47,5%	832	1,0
Dettes de charges courantes	43 916	7 192	22 716	10,5%	72,5%	3 394	2,0
Autres dettes	63 906	5 540	13 414	15,3%	55,9%	1 858	2,0
Endettement global	416 551	9 918	76 160	100,0%	100,0%	19 333	7,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,6%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 807	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 351	100,0%	100,0%	19 278	7,0

Source : Banque de France.

